

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 24 octobre 2016 à 18 h 45, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     la conseillère madame Édith Coulombe  
                                  le conseiller monsieur Claude Lebel  
                                  le conseiller monsieur Paul Beaulieu  
                                  le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et la directrice des communications et du greffe, Sonia Bertrand, sont également présentes.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1 Aucun
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 2.1 Aucun
- 3. Acceptation du procès-verbal**
  - 3.1 Aucun
- 4. Bordereau de correspondance**
  - 4.1 Aucun
- 5. Comptes déposés à la séance du conseil**
  - 5.1 Aucun
- 6. Ressources humaines**
  - 6.1 Service de la sécurité incendie, entente
  - 6.2 Service de la sécurité incendie, désignation
- 7. Administration**
  - 7.1 Aucun
- 8. Finances**
  - 8.1 Aucun
- 9. Loisirs et culture**
  - 9.1 Aucun
- 10. Sécurité incendie**
  - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
    - 11.1.1 Aucun
  - 11.2 Recommandations de paiement**
    - 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 12.1 Aucun
- 13. Urbanisme et environnement**
  - 13.1 Dérogations mineures**
    - 13.1.1 Aucun
  - 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
    - 13.2.1 Aucun

- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Aucun
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**
- 17.1 Aucun

#### **Ouverture de la séance**

À 19 h 14, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 381-16

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par aucun proposeur et appuyée par aucun appuieur. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu  
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

#### **Ressources humaines**

Rés. : 382-16

#### **Service de la sécurité incendie, entente**

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par aucun proposeur et appuyée par aucun appuieur. Il est résolu que :

- Le conseil municipal accepte et entérine le document « entente » signé le 21 octobre 2016 entre Jean-Marc Nolin et Lisa Kennedy ;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et, est par la présente autorisée à signer tous les documents afférents à ladite entente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires requis pour les dépenses inhérentes à ce dossier sont disponibles.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu  
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 383-16

### **Service de la sécurité incendie, désignation**

Considérant qu'il y a lieu de désigner un directeur de la sécurité incendie par intérim ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par aucun proposeur et appuyée par aucun appuyeur. Il est résolu que :

- Le conseil municipal nomme et désigne monsieur Roch Lafond à titre de directeur de la sécurité incendie par intérim pour une période indéterminée, et ce, à compter du 29 octobre 2016 ;
- La rémunération actuelle de monsieur Roch Lafond soit augmentée de 10 %.

La directrice générale et secrétaire trésorière confirme que les crédits budgétaires requis pour les dépenses inhérentes à ce dossier sont disponibles.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu  
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 384-16

### **Levée de la séance**

À 19 h 19, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par aucun proposeur, appuyé par aucun appuyeur et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe  
le conseiller monsieur Claude Lebel  
le conseiller monsieur Paul Beaulieu  
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

---

Sonia Bertrand,  
Directrice des communications et du greffe